



Recouvrement judiciaire par service contentieux

Par **lacombe**, le **26/09/2012** à **18:51**

Bonjour, ayant le 7 août 2012 reçu d'une société de recouvrement une somme de 904.23 pour solde de 3247.42 datant de 3/6/1998 pour cette société il me mettez le solde en euros mais c'était en francs. n'étant surpris je leur ai téléphoné on m'a dit que c'était en euros mais que j'avais remboursé par 100 francs et ensuite 15.24 en euros et que le remboursement effectué était de 2507.79 euros. je leur ai envoyé une lettre recommandée leur demandant le montant exact de la dette ainsi que la date du 1er prélèvement ainsi que le montant et la date du dernier prélèvement. je n'ai reçu de réponse mais une lettre de huissier me donnant 72 heures pour payer. mais toujours en lettre simple avec sur l'enveloppe le tampon du huissier. pouvez-vous me donner des conseils avec tous mes remerciements. mr LACOMBE

Par **chaber**, le **26/09/2012** à **19:28**

bonjour avez-vous fait l'objet d'un titre exécutoire? dans la négative il y a forclusion après 2 ans du dernier impayé.